

erminus, Mantes-la-Jolie. Lieu de villégiature de plusieurs rois de France,
la ville des Yvelines doit son nom à
Henri IV qui écrivait à sa maîtresse
Gabrielle d'Estrées: "Je suis à Mantes,
ma jolie". Désormais tristement réputée pour ses émeutes de 1991, 1996 et
2022, la commune a pourtant gardé
de beaux atours, un joli centre-ville très commerçant,
de nombreux cafés et restaurants.

Salah Zaouiya, président de l'Aflidd (Association des familles en lutte contre l'insécurité et les décès en détention), patiente déjà devant la sortie de la gare. Sa haute silhouette se reconnaît de loin. Son accueil est chaleureux. Après un coup d'œil à sa montre, il rappelle de sa voix rocailleuse que "le maire nous attend dans quinze minutes dans son bureau".

Avec ce dernier - Raphaël Cognet (DVD apolitique) -, le père de Jawad Zaouiya, mort en cellule en 1996, entretient des relations cordiales. A l'hôtel de ville,

LE **COMBAT** D'UN PÈRE

La responsabilité de l'Etat dans la mort en cellule de son fils Jawad en 1996, Salah Zaoulya a mis plus de dix ans à la faire reconnaître. Pour d'autres familles qui ont perdu un proche en détention, il continue de lutter afin de faire éclater la vérités.

Par Nadia Hathroubi-Safsaf

Salah Za présiden de l'Affik (Associi familles contre et les c en dét devan comm dédié mêmson f et de

Vadia Hathroubi-Safsaf

.



Salah Zaoulya, président de l'Affidd (Association des familles en lutte contre l'insécurité et les décès en détention), devant la plaque commémorative dédiée à la mémoire de son fils Jawad et de Sala.

"AU DÉPART, SE SOUVIENT SALAH ZAOUIYA, J'ÉTAIS TOUT SEUL, IL FALLAIT SE STRUCTURER POUR ÊTRE PLUS FORT ET MIEUX SE DÉFENDRE"

Salah Zaouiya est accueilli comme un vieil habitué par les agents municipaux. Le maire arrive, les deux hommes se saluent chaleureusement. "Salah fait partie des gens qui sont très présents à Mantes. On a une amitié ancienne, depuis que je suis arrivé ici comme jeune assistant parlementaire en 2005", explique l'élu quadratination de Salah: "Le sujet des prisons m'était totalement inconnu. Ce que j'aime dans sa lutte, c'est qu'il n'est pas dans un discours anti-policiers ou dans un combat de division. C'est une bataille morale qui consiste à dire: 'Quel que soit ton parcours, tes droits doivent être respectés, y compris en prison.' Et c'est vrai qu'en France, l'état de nos établissements pénitenciers est un vrai problème."

Silencieux, Salah acquiesce. L'édile poursuit: "Honnêtement, il y a eu depuis quelques années une prise de conscience sur le sujet. Mais là-dessus, il n'a pas tellement besoin de moi. Il est connecté à beaucoup de gens, il a son propre réseau et surtout une crédibilité, ici et ailleurs, pour mener cette bataille. Salah n'est pas venu me voir en disant: 'On va organiser des manifestations devant les commissariats pour dire nique la police. Ce n'est pas le genre de la maison. Il préfère travailler dans l'ombre, avec calme et détermination, pour faire évoluer sa cause. C'est un beau combat."

Fin de la mixité sociale au Val Fourré

Pour le maire, l'ultraviolence des années 90 appartient au passé de Mantes-la-Jolie. "Nous avons à certains endroits du territoire une concentration de difficultés sociales, économiques, environnementales, éducatives qui créée des problèmes spécifiques. On a mené une politique de renouvellement urbain, cassé des tours, réaménagé d'autres. Mais l'urbain ne résout pas tout, il faut aussi qu'on agisse sur deux piliers: le social, avec une politique d'accompagnement, et l'éducatif. C'est par l'éducation qu'on élèvera le niveau général de nos jeunes. Mais les premiers éducateurs, ce sont les parents. Quand vous avez une famille où les trois enfants font du deal, il faut se questionner." Fin de l'entrevue.

Direction le Val Fourré. Salah souhaite me montrer la fresque et la plaque commémorative dédiées à la mémoire de son fils. Le bus nous laisse près de la grande place. Salah, d'un geste, désigne les snacks et les épiceries exotiques. Certaines ont étalé à même le sol leur chalandise. "Avant, il y avait des boutiques chic, des restaurants. Je me souviens de Bata, un gérant passionné d'automobiles. On discutait pendant des heures", lâche-til, nostalgique d'une mixité sociale qui n'existe plus.

Il faut traverser la place, puis la rue, pour retrouver l'ancien quartier de la famille Zaouiya. C'est la pause déjeuner, l'endroit grouille de monde. Sur les quelques mètres qui nous séparent de la rue, de nombreux jeunes l'interpellent, lui donnent du "tonton", lui serrent la main ou lui font l'accolade. Ici encore, Salah est une personnalité respectée. Cela n'étonne pas outre mesure Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté. Ex-journaliste, spécialiste des affaires judiciaires, elle a couvert le procès pour le quotidien Libération: "C'est quelqu'un que j'admire, il n'a jamais dévié de son but. Il est d'une humanité comme j'ai rarement vu."

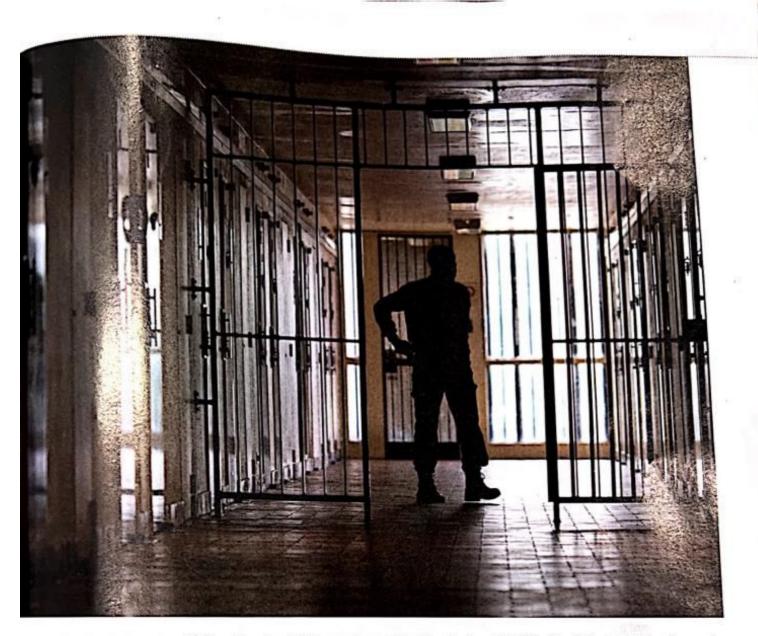
Drame en trois actes

Devant la plaque dédiée à la mémoire de son fils, il reste un moment silencieux, puis ajoute dans le souffle: "Ce n'est pas dans l'ordre des choses d'enterrer son enfant." Le retraité franco-marocain raconte, d'une voix légèrement tremblante: "C'était un bon garcon, il était gentil, souriant, loyal. Une fois, il a caché sa piète d'identité pour suivre ses amis au commissante d'Elancourt. Au poste, les policiers étaient étonnes d'était en règle, il n'avait rien à faire là. Mais il ne voulait pas laisser ses amis en garde à vue. Le soir des émeutes, il est allé à l'opposé des affrontements, pour manger avec ses amis. Il ne voulait prendre aucun risque parce que sa maman était enceinte."

Le drame se noue en plusieurs actes. Le premier a lieu le 8 juillet 1996, lors de la mort d'un jeune du quartier, Sada, accusé de vol de moto. Ce dernier, pris en chasse par les gendarmes, plonge dans la Seine et se noie. La nouvelle se répand immédiatement au Val Fourré, et un climat de tension s'installe entre les jeunes et la police. "Des échauffourées finissent par éclater", se souvient Salah. Le deuxième acte se met en place le 10 juillet. "Ce matin-là, une série d'interpellations sont menées chez plusieurs familles du quartier. Jawad est arrêté à son tour. Après sa garde à vue, un juge le place, le 12 juillet, avec d'autres jeunes du quartier, en détention provisoire à la maison d'arrêt de Set. CArcy. Il se retrouve en cellule avec deux jeune. Le son âge, Hassan et Abdellah."

Dernier acte, le 23 juillet 1996. La date est d'amais gravée dans la tête de Salah. Par un laconique cout de téléphone, il apprend la mort de son fils, act se rement de 20 ans. Une voix froide comme les barceaux d'une prison lui annonce que ce dernier n'a pas survécu à l'incendie de sa cellule. Son interlocuteur le rassure, il n'a pas souffert (sic). Seul Abdellah, le troisième détenu, est vivant.

C'est ainsi que Salah a pu resconstituer les événements: "En pleine nuit, Hassan interpelle le surveillant



La maison d'arrêt de Bois-d'Art dans les Yv. où Jawad a ta né la mort.

possibilité pratique et matérielle pour le surveillant de nuit d'accéder rapidement au matériel de lutte contre l'incendie'. Ce n'était pas, comme Salah Zaouiya l'a souvent entendu de la part de l'administration depuis douze ans, 'la faute à pas de chance'"

Paroles sensées

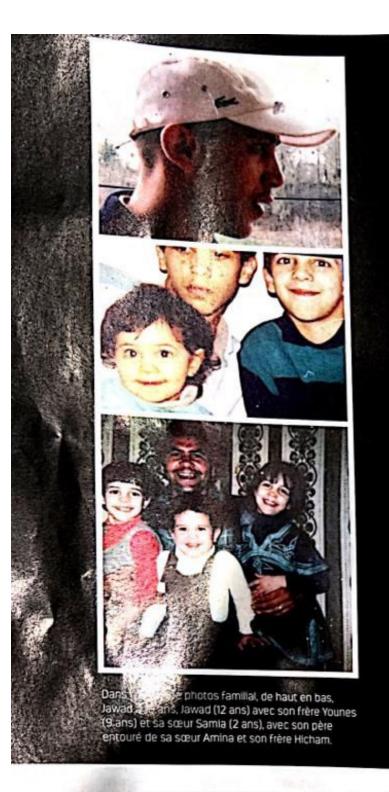
Un soulagement pour Salah et le début de la reconstruction: "La décision de la Cour d'appel ne nous a pas rendu Jawad, mais a pu faire avancer la sécurité dans les prisons. Quand j'ai attaqué l'Etat en justice, on me disait que je me battais contre un mur. Ce mur que j'ai combattu pendant douze ans a fini par tomber. Je n'y serais pas arrivé sans l'aide de diverses associations, comme le MIB, Agora et DiverCités de Lyon."

Ce drame a permis de médiatiser la question des violences policières et des conditions de détention. comme le souligne Pierre-Didier Tchétché-Apéa, un ancien de l'association Agora et aujourd'hui conseiller départemental (Union de la Gauche, Eco-

logite et Solidaire) de l'Isère: "Salah a des paroles sensées, apaisantes. C'est une personne ressource. Ce sont des sujets difficiles, il faut suivre les procès, rédiger les dossiers, organiser les manifestations, faire connaître l'affaire sur la place publique. On a besoin d'être aidé quand on perd son enfant dans ces conditions terribles."

Un avis partagé par Hugues de Suremain: "Salah avait un passé militant, des ressources sociales et l'énergie pour le faire. J'ai vu un certain nombre de familles déterminées, puis brisées par les longues procédures et qui finissent par abandonner le combat. Il a insufflé à cette lutte une dimension collective."

Depuis, chaque année, le 4 juin, Salah organise, dans son ancien quartier du Val Fourré, une comméniaration lors de laquelle il répète inlassablement aux jeunes que la prison peut tuer. "Mon combat continue en core aujourd'hui, assure-t-il. Pour que plus aucue détenu ne meure en prison. Contre les violences policières éguiement, qui touchent en particulier les jeunes des quartiers populaires. Mon fils serait aujourd'hui marié et papa." 🔳



qui effectue sa ronde. Il exige le transfert du prisonnier de la geôle voisine qui souffre d'une infection, il a peur d'une possible contagion. Il menace de mettre le feu à son matelas s'il n'obtient pas satisfaction. Le surveillant tente de le calmer à travers l'æilleton, mais le détenu met son chantage à exécution. La porte de la cellule n'a pu être ouverte tout de suite, car le surveillant n'avait pas la clé et son supérieur mettra plus de dix minutes à arriver. Puis le camion de pompiers s'est perdu car personne ne les attendait pour les guider. Jawad et son codétenu étaient morts depuis au moins vingt-cinq minutes quand ils sont enfin arrivés."

Dès l'annonce de la mort de son fils, Salah descend

dans la rue pour éviter d'autres arrestations et d'autres drames. Le 10 décembre 1996, après une enquête sommaire, la procédure est classée sans suite par le parquet de Versailles. Un choc pour la famille.

Amer, Salah souligne que lui et les siens n'ont eu aucune aide, ni suivi psychologique. "Ils tuent nos enfants, on enlève leurs corps et la justice enterre les dossiers." Le père fait alors le serment de se battre les qu'au bout pour faire éclater la vérité. Il se rend les les jours dans les locaux du MIB, le Mouvement l'immigration et des banlieues, fondé en 1995. Con a pardu un frère, on est en train de proces notre père.' Cela a été une claque pour moi. Je devais protéger ma famille avant tout."

Etat français condamné

Sa détermination ne fléchit pas lorsque le Tribunal de grande instance de Versailles rend une ordonnance de non-lieu. Le recours devant la Cour d'appel et le pourvoi en cassation n'y changeront rien non plus. Hugues de Suremain, alors membre de l'Observatoire international des prisons, et compagnon de lutte de Salah lors de ces années, se souvient : "C'étaient des décisions incompréhensibles alors que le dossier comportait une série d'erreurs." C'est à ce moment-là que Salah fonde l'Aflidd. "Au départ, j'étais tout seul, il fallait se structurer pour être plus fort et mieux se désendre", se souvient-il. Les objectifs de l'association sont clairs: conseiller les familles, créer un réseau de solidarité, d'échange et de partage d'information, et sensibiliser le public. "Nous nous sommes organisés partout en France pour témoigner", précise-t-il.

Dix ans après le drame, la responsabilité de l'Etat dans la mort de Jawad est enfin reconnue. D'abord par un arrêt de la Cour d'appel de Versailles en 2006: "Les dangers déclenchés par la combustion des matelas en mousse, comme la fréquence des incidents provoqués par des détenus enflammant leur matelas, étaient connus de l'administration pénitentiaire sans que celle-ci ait mis en œuvre des dispositions préventives appropriées."

La Cour administrative d'appel de Versailles accorde également une indemnité de 15 000 euros aux parents. Si la Cour a bien invoqué "l'ensemble de circonstances à caractère fautif", responsable de "la perte d'une chance de survie" de Jawad, cela n'est pas suffisant pour la famille Zaouiya.

Vient enfin l'épilogue tant attendu. Hugues de Suremain, devenu juriste, raconte : "Le 17 octobre 2008, le Conseil d'Etat a condamné l'Etat français pour trois fautes lourdes. Il a validé toute l'appréciation des faits et le raisonnement tenu par la Cour d'appel et rejeté le pourvoi du ministre de la Justice, Pascal Clément. Sont aussi en cause l'absence d'aération de la cellule et l'im-